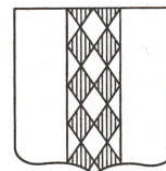




Moulézan

Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>

Page 1

Le mot du maire

Je vous disais, dans le dernier bulletin, que Moulézan était à un moment charnière de son histoire. Le 24 février s'est tenue, dans les locaux de la Communauté de Communes, une réunion importante. Les maires de notre Communauté de Communes et les maires des Communautés de Communes « Autour de Lédignan » et « Région de Vézénobres » se sont réunis afin d'aborder et d'anticiper les évolutions pressenties dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales qui prévoit notamment l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sous la responsabilité du Préfet. Les échanges ont été nombreux et riches. Nous avons abordé notamment la question de l'uniformisation des compétences, de la mutualisation des biens et de la réalisation d'équipements structurants sur un territoire élargi. Au terme de la réunion il se dégage une idée et une action est envisagée :

- Les trois communautés de communes présentes affirment leur volonté de se rapprocher et de travailler ensemble.
- Les Maires présents émettent le souhait que chaque commune de ces territoires délibère en conseil municipal, selon un modèle de délibération type établi par des représentants des 3 communautés de communes, en vue d'un rapprochement pour former une nouvelle communauté de communes entre Nîmes et Alès sans éclatement des communautés de communes existantes.

C'est la proposition qui a été faite au Préfet du Gard. Si elle était acceptée, notre Communauté de Communes s'élargirait donc. De 13 communes nous passerions à 39 communes pour former une grande Communauté de Communes entre les agglomérations de Nîmes et d'Alès.... La route est encore longue, mais je considère, avec l'ensemble de mes collègues maires, que c'est la seule solution pour, dans un premier temps, ne pas être rattaché arbitrairement à une agglomération et dans un second temps pour relever les défis à venir. « L'union fait la force »... Je pense que nous aurons à vérifier assez rapidement ce dicton ... Je vous tiendrai informés de l'évolution de ce dossier.

Très cordialement, Pierre Lucchini

Autour du mois de mars

Mardi Gras: En italien, Mardi gras se dit Carnevale, mot qui vient de "carne levare" (littéralement "retirer la viande"), allusion aux jours maigres qui vont suivre.

Le Carnaval, comme beaucoup de fêtes chrétiennes, a une origine païenne. Il remonte aux fêtes romaines des calendes de mars, qui célébraient le réveil de la nature par des rites agraires. A cette occasion, les interdits étaient transgressés et les déguisements autorisés.

Dans le calendrier chrétien, Mardi gras est le jour qui précède le Carême, période de jeûne de 40 jours entre le mercredi des Cendres et le jour de Pâques .

Avant cette période de privation, il était de coutume de faire la fête et de manger "gras". Le Carnaval était représenté par un mannequin grotesque que l'on brûlait le mercredi des Cendres, premier jour du Carême. Le Carnaval s'étend théoriquement de l'Epiphanie au mercredi des Cendres, mais il atteignait jadis son paroxysme lors du repas du Mardi gras, marqué par une abondance de viandes et de pâtisseries. Comme la fête rassemblait un grand nombre de personnes, il fallait confectionner des pâtisseries bon marché et vite préparées. Il s'agissait aussi d'utiliser les réserves de beurre, huile et œufs, avant les 40 jours de jeûne qui allaient suivre. D'où la tradition des beignets, des gaufres, des crêpes et autres déclinaisons régionales : merveilles du Sud, bottereaux d'Anjou, bugnes du Lyonnais...

Aujourd'hui, Mardi gras est fêté de différentes façons dans le monde entier, il est précédé de nombreux carnivals dont les plus connus sont ceux de Venise (instauré au XVème siècle avec l'accord du pape), de Rio de Janeiro, de Nice, etc...

Printemps: Le printemps s'écrivait au XIIIe siècle printans, mot composé de prins et tans, du latin primus tempus : c'est le premier temps, c'est à dire la première saison. On trouve aussi l'expression tens prin. Le mot prin désigne le début, le commencement : el prin d'esté, c'est le début de l'été.

Le printemps a remplacé l'ancien français primevere . En français, on a conservé ce mot pour désigner la fleur de primevoire, parce qu'elle fleurit au début du printemps. Elle porte aujourd'hui le nom de primevère. Ne peut on trouver plus beau symbole pour fêter le début du printemps ?

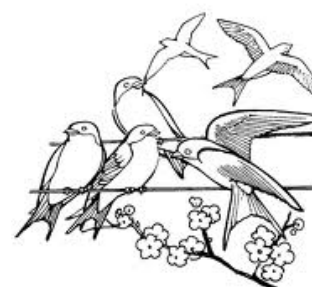
Chez les Romains, l'équinoxe ne désignait pas le début du printemps mais le milieu de la saison : le printemps romain commençait donc vers le 8 février.

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Autour du mois de mars</i>	1
<i>Dictons de mars</i>	1
<i>Travaux dans le village</i>	2
<i>Résultats du recensement</i>	2
<i>Emplois saisonniers</i>	2
<i>Réunion publique</i>	2
<i>Allons voter!</i>	2
<i>Calcul de la Taxe d'Habitation</i>	3
<i>Horloge</i>	3
<i>Cinéma</i>	3
<i>Un logo pour Moulézan</i>	3
<i>Déjections canines</i>	4
<i>Annuaire et infos utiles</i>	4

Dictons de Mars

- Si mars commence en courroux, il finira tout doux, tout doux .
- Quand en mars il pleut, sois heureux tant que tu peux .
- Le soleil de mars donne des rhumes tenaces .
- Taille tôt, taille tard, taille toujours en mars .
- Quand mars se déguise en été, avril prend ses habits fourrés .
- Quand en mars il tonne, l'année sera bonne.
- De mars la verdure, mauvaise augure .
- Autant de brumes en mars, autant de fruits en mai.
- En mars, quand le merle a sifflé, l'hiver s'en est allé.



Travaux dans le village: point de situation

Micro crèche « Marie-Angèle Randon »:

Les travaux se poursuivent. Le carrelage a été posé dans les parties salle de bain et sanitaires. La véranda est montée (Elle a un certain cachet!). La partie électricité et climatisation-chauffage est presque terminée.

La prochaine tranche importante concernera les peintures.

Réseau d'assainissement:

Les travaux vont bon train. Les ouvriers de l'entreprise VIDAL travaillent posément et efficacement. La mise à jour des réseaux a fait apparaître une détérioration importante du réseau d'eau potable dans la rue du Quartier Bas. En liaison avec le Syndicat de l'Eau, il a été convenu de le remplacer en même temps que le réseau des eaux usées, ainsi que tous les branchements des particuliers (compteurs). Cela occasionnera quelques petits désagréments mais c'est pour la bonne cause.....

Accessibilité:

Un accès pour les handicapés a été créé sur la place de la mairie.

Point de collecte de verre:

Un emplacement a été créé sur le chemin du Mas de Pian, au niveau du carrefour avec le chemin de la Fontaine de Clairan. Il recevra très prochainement un container de dépôt de verre destiné aux habitants du quartier.

Cimetière:

Un captage des eaux de pluie a été réalisé au niveau de la jonction des deux cimetières. Il permettra d'éviter le ravinement important à cet endroit.

Recensement de la population

Voici les résultats officiels du recensement de la population et des logements réalisé en janvier et février:

Nombre de résidences principales: 232

Nombre de résidences secondaires: 16

Logements vacants ou de catégorie indéterminée: 28

Total des logements enquêtés: 276

Bulletins individuels collectés: 582

Fiche de logement non enquêté: 1

Nombre supposé de personnes résidant dans ce logement non enquêté: 5

Feuilles de logement retournés directement à l'INSEE: 2

Bulletins individuels retournés directement à l'INSEE: 8

Total des logement d'habitation: 279

Total des bulletins individuels: 590

Total des comptés à part (Étudiants): 8

Ainsi, notre village compte (officieusement) 598 habitants.

Élections cantonales... Allons voter!

Dimanche 20 mars et dimanche 27 mars, nous élirons notre conseiller général.

Il faut aller voter! L'abstention est profondément narcissique. C'est dire: « Personne n'est digne de mon vote », c'est répondre : « cela ne me concerne pas, je suis neutre ». Et nos anciens se sont battus, ont versé leur sang pour en arriver là ?

Voter met le citoyen en contact direct avec le processus politique. Voter nous lie les uns aux autres en tant que citoyens et citoyennes. En participant à une élection et en donnant notre point de vue, nous contribuons au bon fonctionnement de notre démocratie. Les actualités nous montrent tous les jours des hommes et des femmes qui meurent pour obtenir le droit de voter dans un pays démocratique. Alors, entre 08h et 18h (Ça laisse le temps de faire la grasse matinée!), le 20 et le 27, allons voter!

Alerte par téléphone

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs (incendie, inondation, intempéries...), la commune a décidé de mettre en place un système d'alerte téléphonique. Une feuille de couleur rouge avait été distribuée. Il manque encore des imprimés qui n'ont pas été retournés à la mairie.

Il est demandé aux étourdis de le faire ou d'en demander un autre si celui reçu a été égaré.

Réunion publique

Dans le cadre de la campagne des élections cantonales, M. William Dumas, Conseiller Général sortant, organisera une **réunion publique au foyer communal le lundi 14 mars 2011 à 18h00**. Venez nombreux lui poser les questions relatives à son rôle et à son action pour notre commune au sein du Conseil Général.

Un apéritif offert par M. Dumas clôturera la réunion.

Emplois saisonniers

La Région Languedoc Roussillon offre de nombreux emplois saisonniers chaque année. Pour:

- Informer sur le marché de l'emploi saisonnier;
 - Permettre une adaptation aux conditions de travail;
 - Préparer le candidat à un mode de recrutement spécifique;
 - Diffuser des offres d'emploi saisonnier;
- Le RELAIS EMPLOI INTERCOMMUNAL organise la **SEMAINE DES EMPLOIS SAISONNIERS du 15 au 22 mars 2011**.

Au cours de cette semaine deux ateliers d'une demi-journée seront proposés:

- L'emploi saisonnier atouts, contraintes, législation, droits, aides, relais le JEUDI 17 MARS à 09h30 à ST GENIES.
- Ateliers pour préparer à l'entretien d'embauche spécifique le LUNDI 21 MARS à 14h30 à DOMESSARGUES.

Cette semaine se terminera par le salon TAF les 23 et 24 mars au Parc des expositions de Nîmes où seront présents les nombreux recruteurs de la zone.

UNE OCCASION A NE PAS MANQUER POUR TOUS CEUX QUI ENVISAGENT DE POSTULER A UN EMPLOI SAISONNIER...

La taxe d'habitation... Comment est-elle calculée?

La **taxe d'habitation** ne concerne que les locaux affectés à l'habitation et leurs dépendances. Sont donc exonérés les locaux passibles de la taxe professionnelle quand ils ne font pas partie de l'habitation des contribuables.

Est considéré comme une **dépendance** tout local ou terrain, qui, en raison de sa proximité par rapport à une habitation, de son aménagement ou de sa destination peut être considéré comme y étant rattaché, même si ce local n'est pas contigu à l'habitation. Sont donc concernés les garages, jardins d'agrément, emplacements de stationnement privatifs, serres d'agrément et autres constructions (remises, etc.) implantés sur des terrains à proximité immédiate d'une habitation. Au-delà d'un kilomètre de distance par rapport à l'habitation, les garages et parkings ne sont pas considérés comme des dépendances imposables.

Les caravanes et les mobil-homes ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation tant qu'ils conservent leurs moyens de mobilité. Ils le deviennent s'ils ne peuvent plus être déplacés du terrain.

Pour être imposables, les locaux doivent être affectés à l'habitation et pourvus d'un mobilier, même sommaire, afin de permettre une habitation effective. Un logement vacant n'est donc pas soumis à la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est établie au nom des personnes ayant la disposition des locaux imposables au 1er janvier de l'année considérée, que ce soit à titre de propriétaire-occupant, de locataire ou d'occupant à titre gratuit.

Les personnes bénéficiant d'un logement de fonction sont assujetties à la taxe d'habitation. Les étudiants logés dans des résidences universitaires sont exonérés. Dans les logements meublés, le locataire à l'année doit payer la taxe d'habitation dans les conditions de droit commun. Mais le locataire « saisonnier », qui n'a pas la disposition du bien de façon permanente et exclusive, n'a rien à payer. C'est donc le propriétaire qui doit payer la taxe si le logement est pourvu de meubles - et donc habitable - au 1er janvier de l'année concernée.

Modalités de calcul

L'administration calcule la base d'imposition en appliquant certains abattements à la valeur locative brute du local. Cette valeur locative fait l'objet de révisions périodiques.

Le mode de calcul est schématiquement le suivant :

- L'administration classe les constructions de la commune en plusieurs catégories homogènes (0 à 8).
- Elle détermine un tarif pour chaque catégorie en fonction du loyer normal des locaux libres.
- Elle calcule la surface pondérée du bien concerné en tenant compte de sa situation, de sa consistance, de son affectation, de son état.
- La valeur locative cadastrale est égale à la surface pondérée multipliée par le taux de la catégorie dans laquelle a été classé le bien.

Cette valeur locative cadastrale est également modifiée chaque année en fonction des changements constatés : constructions nouvelles (réalisation de dépendances, etc.), changements d'affectation, changements de consistance (agrandissement, surélévation, etc.), changements des caractéristiques physiques (nouveaux éléments d'équipements ou de confort, gros travaux, rénovation, etc.) et de l'environnement (nouveaux espaces verts, etc.).

Les changements des caractéristiques physiques de l'immeuble et de l'environnement ne sont pris en compte que s'ils augmentent de plus de 10% l'ancienne valeur locative.

Les contribuables peuvent obtenir la fiche de calcul concernant leur bien par simple demande auprès de l'administration.

Les constructions nouvelles et les changements affectant la consistance ou la destination du bien (surface habitable, équipements supplémentaires, etc.) doivent être déclarés par le propriétaire dans les trois mois qui suivent. L'administration peut naturellement corriger les insuffisances ou omissions de déclarations commises par le propriétaire.

La taxe d'habitation est égale à cette base d'imposition multipliée par les taux fixés par les collectivités locales (Communes, Communauté de communes, Département, Région).

Sous réserve de respecter les délais de réclamation fixés pour les impôts locaux, le propriétaire peut contester auprès de l'administration le classement du bien ou la surface pondérée calculée.... **Tout ça reste tout de même assez complexe et relativement subjectif dans la catégorisation des habitations..... Malgré tout, cette taxe permet, en grande partie, la vie de la commune... En cas de doute, n'hésitez pas à demander des renseignements à la mairie.**

Carillon de l'horloge

On entend à nouveau sonner les heures et l'Angélus dans le village. La réparation de l'installation électrique (qui avait été victime d'une surtension) a coûté 2500 €. La mairie a confié le dossier à son assurance.

Cinéma itinérant

Programme du cinéma itinérant les prochaines semaines dans les environs:

- Saint-Mamert: RIEN A DECLARER le 19/03 à 20h30.
- La Rouvière: LES EMOTIFS ANONYMES le 26/03 à 20h30.
- Fons: RIEN A DECLARER le 1er avril 2011 à 20h30.
- Dommessargues: LES CHEMINS DE LA LIBERTE le 09 avril à 20h30.
- Saint Beauzely: LES FEMMES DU 6ème ETAGE le 16 avril à 20h30.
- Gajan: AU DELA le 27 avril à 20h30.

Les séances ont lieu dans les foyers communaux. **Tarif unique: 3,50 €**

Les personnes intéressées par l'implantation de bornes à eau sur leurs propriétés (particuliers ou exploitants agricoles) dans le cadre de l'extension du canal du Bas Rhône sont priées de se faire connaître à la mairie. Il s'agit, dans un premier temps d'un simple recensement. Les détails seront donnés ultérieurement.

Un « logo » pour Moulézan

Moulézan a un blason et se doit aussi d'avoir un « logo ». Une commune doit se faire reconnaître. Sa signature, son "logo" est un moyen de montrer son dynamisme, de moderniser son image. Il est le reflet de sa personnalité, sa typographie affirme son unité et sa charte graphique crée une communication.

La mairie n'a pas encore choisi un « logo » pour Moulézan, et désire faire participer ses habitants à sa création. Tout est permis, mais le projet devra refléter les caractéristiques de notre village, son identité.

Des modèles de « logos » adoptés par d'autres villages sont visibles sur internet et peuvent vous donner des idées.

Proposez vos projets à la mairie avant le 30 avril 2011. L'auteur du « logo » choisi sera récompensé. A vos crayons, feutres, pincesaux,!

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Épicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
ML Immobilier	0466809640
École Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Génies:	0466816255
Parignargues:	0466632404
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. **Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous.**

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi

de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

Encombrants

Les prochains ramassages des encombrants par le cantonnier auront lieu le jeudi 07 avril 2011. Déposez vos encombrants devant votre habitation avant 07h30.

Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €.

S'adresser à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!

Carnet

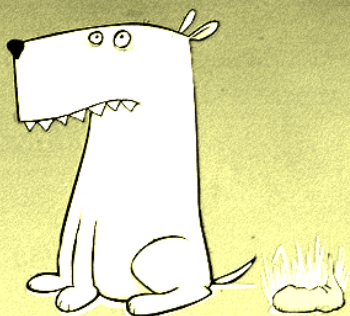
Décès:

- Le 20 février 2011 est décédée **Fatima EL MARDI**, épouse de Smail BAKTHI domiciliée au Mas de Vinson. Son corps a été rapatrié au Maroc où elle repose.
- Le 07 mars 2011 est décédée **Éliane RUNEL** qui résidait rue La Ruelle. Ses funérailles ont eu lieu le 10 mars au cimetière de Moulézan.

Les nouveaux arrivants dans notre village sont priés, s'ils ne l'ont pas encore fait, de se présenter à la mairie (voir heures d'ouvertures plus haut. En cas de problème d'horaire, prendre rendez-vous en téléphonant). Merci !

Déjections canines

**Déjections canines :
Lui ne peut pas ramasser.
Vous, oui !**



Depuis quelques semaines elles avaient tendance à se réduire.... A l'approche du printemps, elles reviennent en force.

Des propriétaires de chiens n'accompagnent même pas leurs animaux dans leur promenade, ils les laissent errer dans les rues du village le temps que ceux-ci se soulagent....

De grâce, reprenez de bonnes habitudes. Il suffit d'avoir avec soi un sachet en plastique et de ramasser la crotte de son chien ou de l'emmener se soulager dans la campagne (Ça ne manque pas autour de Moulézan!).

Ce message s'adresse aussi aux cavaliers qui traversent parfois le village et laissent..... des traces! Que chacun y mette du sien. Merci.